



**Rapport du Royaume du Maroc concernant les premières mesures en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable**

**1. Introduction :**

Le Royaume du Maroc s'est porté volontaire pour présenter à l'occasion de la session du Forum Politique de haut niveau sur le Développement Durable (FPHN) un état des lieux sur l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans ses stratégies et programmes de développement. Cet acte volontaire s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Royaume dans le processus de mise en œuvre des ODD, depuis les consultations nationales qu'il avait lancées en mars 2013.

Le Royaume du Maroc a fait des contributions substantives aux travaux du Groupe de travail sur les ODD, s'articulant autour de plusieurs thématiques: lutte contre la pauvreté, l'autonomisation de la femme, les énergies renouvelables, la protection de l'environnement, l'urbanisation, le réchauffement climatique etc...

La session de juillet 2016 du Forum constitue la première après l'adoption des ODD. C'est une occasion pour le Royaume du Maroc de présenter les résultats des premières consultations nationales, tenues à Rabat du 3 au 5 mai 2016, sur la mise en œuvre des ODD. Ces consultations ont été l'occasion d'un débat national sur les stratégies marocaines de développement et des politiques publiques, qui constitueront un instrument important d'appropriation des ODD.

Le Royaume du Maroc saisit cette occasion pour présenter les principaux axes d'actions sur lesquels il s'engage pour relever les défis de mise en œuvre de cet Agenda très vaste et renforcer l'intégration des ODD dans ses politiques nationales de développement durable.

Le Royaume Maroc saisira l'occasion de cette plateforme d'apprentissage mutuel et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Etats en matière de développement durable pour identifier les opportunités de coopération, aussi bien dans le cadre de la coopération Nord/Sud que Sud/Sud.

**2. Contextualisation :**

Durant les quinze prochaines années, les efforts déployés au niveau mondial en faveur du développement durable s'appuieront sur les 17 Objectifs et 169 cibles connexes formulés dans le nouvel Agenda 2030.

Après un processus de négociation intense mené pendant trois années par les 193 Etats membres de l'ONU et au cours duquel le Maroc a pu faire valoir ses préoccupations,

l'Agenda 2030, de portée universelle, est entré en application au niveau national et international cette année (2016).

Les 17 Objectifs de l'Agenda 2030, d'une portée universelle, joueront un rôle prépondérant dans la politique de développement du Maroc au cours des 15 années à venir. Les nouveaux Objectifs de Développement Durable, remplacent les désormais anciens Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Intégrés, interconnectés et indissociables, ces ODD visent à réaliser ce qui ne l'a pas été par les OMD, et, au-delà des OMD, ils concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

L'année 2015 a été un tournant pour le développement mondial : c'était la date butoir de mise en œuvre des OMD. Le Maroc peut se prévaloir d'avoir été en mesure d'honorer ses engagements au titre de ces Objectifs, à l'horizon 2015. Ces OMD étaient en quasi-totalité réalisés. Les quinze dernières années se sont accompagnées de progrès immenses et encourageants, en termes de développement, y compris au regard des OMD. A certains égards, le rythme de ces progrès est sans équivalent par rapport aux décennies précédentes.

A la lumière des débats nationaux et des enquêtes et études réalisées par le Haut Commissariat au Plan (HCP), l'Institution indépendante en charge de la Statistique, le Maroc a procédé à l'évaluation des acquis qu'il doit consolider, des atouts qu'il doit valoriser et des défis qu'il doit relever, au regard des objectifs fixés par les agendas internationaux de développement.

Cette évaluation a fait l'objet de consultations nationales sur les perspectives post 2015 tenues en 2013 et en 2014 à travers le Royaume, à l'initiative du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) du Royaume du Maroc et du Système des Nations Unies.

L'équipe pays des Nations Unies au Maroc, avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) comme chef de file, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ainsi que le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance a coordonné le premier exercice de consultations nationales en Mars 2013. L'objectif était d'entendre la voix des Marocains et de favoriser un débat global sur le « **futur que veulent les Marocains** », tout en faisant des recommandations concrètes pour façonner l'Agenda 2030. Ces consultations ont été en mesure de recueillir l'avis et les opinions de quelques 800 personnes de toutes les catégories sociales de la population marocaine.

En outre, l'équipe pays du Système des Nations Unies avec l'UNESCO, comme chef de file, et le Ministère de la Culture ont piloté, en 2014, une série de consultations nationales pour recueillir les points de vue de la population marocaine sur le lien entre la culture et le développement durable, et d'analyser les attentes et de faire des recommandations.

Les résultats de ces consultations et d'autres, pilotées par le HCP et des institutions gouvernementales et non gouvernementales avec une large participation des représentants des administrations publiques, des organisations socioprofessionnelles, de l'université, des institutions représentatives élues et de la société civile et avec l'appui des organismes relevant des Nations Unies et des organisations et institutions régionales et internationales

intéressées, ont été largement introduits dans le rapport de l'Agenda de développement post 2015 et dans les programmes et actions en cours.

L'année 2016 est celle des ODD, qui ont été fixés pour 2030. Les ODD reflètent une vision du progrès englobant la pauvreté, la santé, l'éducation, la sécurité, l'environnement, la gouvernance, l'égalité des sexes et bien plus encore. Les ODD se sont fait l'écho des aspirations à une paix juste et durable, au respect des droits humains et des libertés fondamentales et à la considération pour la nature. Ils définissent des cibles spécifiques dans différents domaines du développement durable.

Des progrès substantiels pourraient être escomptés dans les quinze prochaines années. Le projet des ODD se donne comme ambition de réaliser des progrès universels sans précédent dans de très nombreux domaines du développement. Les quinze prochaines années pourraient entraîner autant de transformations que les quinze dernières années. Les ODD en projet attestent d'une aspiration mondiale à des progrès encore plus rapides, ce qui exigera des efforts sans précédent de chaque pays et de la communauté internationale.

### **3. Consultation nationale sur la contextualisation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable du Maroc :**

La consultation nationale sur la contextualisation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, a été préparée par un important et long programme de travail organisé et réalisé conjointement par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et le HCP. Ce programme a impliqué différents ministères et organismes publics ainsi que les organisations de la société civile. Les équipes techniques de ces deux institutions publiques ont pu bénéficier de l'appui méthodologique du PNUD.

Une des résultantes de ce programme de travail a été l'élaboration par l'équipe technique du HCP de documents portant sur :

- les Objectifs du Développement Durable et les stratégies et programmes publics de développement sectoriel du Maroc ; une sorte d'esquisse de répartition des stratégies et programmes publics sectoriels selon les ODD ;
- l'interactivité des Objectifs et cibles de l'Agenda du Développement Durable à l'horizon 2030 et leur référentiel commun des valeurs.

Le HCP se prépare à réaliser, au cours de 2016, une enquête/ménage sur un échantillon significatif au niveau national et des 12 régions du Maroc. Sa finalité est de recueillir les points de vue et saisir les perceptions des ménages marocains sur une large étendue des thématiques et des ODD. Cette enquête contribuera à sensibiliser la population marocaine sur le développement durable et à favoriser une meilleure perception des ODD par les différentes composantes de la société marocaine.

Les ODD nécessitent d'être adaptés au contexte national. Ces documents ont été soumis aux débats de la Consultation nationale pour enrichissement, amendements et commentaires.

Des séances de concertation et de « brainstorming » ont eu lieu avec les parties participantes à la Consultation nationale. Ces rencontres ont permis de sensibiliser ces

différentes parties sur les attendus de la Consultation et la démarche à suivre dans sa préparation pour garantir une cohérence, dans le débat, des différentes thématiques et faciliter l'élaboration d'une feuille de route.

La Consultation nationale a été marquée par:

- L'engagement à haut niveau exprimé par les représentants du Gouvernement marocain et du Parlement, quant à l'implication du Maroc dans la stratégie post 2015 et l'atteinte des ODD ;
- La tenue de quatre panels articulés autour des cinq éléments de la résolution A/RES/70/1 « **transformer notre monde : le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030** », qui sont à la base des ODD : l'humanité, la Planète, la Paix, et les Partenariats ;
- La tenue d'une journée spéciale dédiée à la Société Civile et aux représentants des collectivités territoriales, en vue d'appuyer leur engagement dans la mise en œuvre des ODD au niveau local et national et ce, avec l'appui technique du PNUD et du UNDESA.
- Une session parallèle sur les ODD a été organisée à l'attention des enfants et des jeunes avec l'appui du Bureau de l'UNICEF au Maroc ;
- La présentation par les agences du Système des Nations Unies (UNESCO, ESCWA, PNUD, VNU) de réflexions sur l'Agenda 2030, d'outils pour la mise en œuvre des ODD et d'initiatives et projets dans le cadre de l'Agenda 2030.

La Consultation a adopté, aussi bien dans sa phase de préparation que dans celle de son déroulement, une approche participative animée par un groupe de travail technique chargé de piloter le processus.

La Consultation a souligné l'importance de l'appropriation nationale pour assurer la réussite du processus : l'initiative a pu bénéficier dès son lancement du leadership du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Coordonnateur Résident du SNU, de l'appui du HCP, du soutien du SNU et de l'engagement des principales parties prenantes : Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère de l'Intérieur ; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ; Ministère de l'Environnement ; Ministère de la Santé ; Ministère de l'Education Nationale ; Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social ; Ministère du Tourisme ; Ministère de l'Eau ; etc... et l'Observatoire National de Développement Humain (ONDH) ainsi que le Haut Commissariat aux Forêts.

Le Groupe de travail, composé de membres du Gouvernement et du HCP a été appuyé dans ses activités par le PNUD. Les débats des panels de la Consultation nationale se sont basés sur les communications présentées par les parties prenantes et sur les documents proposés par le HCP et le PNUD. Les travaux des panels, notamment la partie relative à l'identification des cibles et des indicateurs, se sont vus renforcés à travers l'apport technique du HCP.

La Consultation nationale a eu pour principal objectif d'arriver à une première formulation des priorités nationales relatives aux ODD. Elle a permis également aux participants de :

- se familiariser avec les démarches suivies au niveau global, régional et national dans le cadre de l'Agenda post 2015 et l'élaboration des priorités des ODD ;
- mieux connaître l'importance, les opportunités et les enjeux liés à l'élaboration des ODD au niveau global et au niveau du Maroc ;
- être outillés pour identifier les priorités des Objectifs de Développement Durable, avec des cibles et indicateurs ;
- agir en tant que vecteurs d'information et de sensibilisation de l'opinion publique sur les ODD et leur processus.

La Consultation a permis de présenter les stratégies sectorielles nationales et d'engager un débat sur le niveau d'intégration des ODD dans ces stratégies. Elle a aussi permis d'engager une discussion sur les indicateurs et les mécanismes de collecte de données à intégrer dans les ODD.

Les débats de la Consultation ont relevé que le Maroc a déjà inscrit dans les stratégies sectorielles de ses différentes administrations ministérielles nombre d'Objectifs et de cibles énoncés dans l'Agenda 2030. L'intégration harmonieuse de ces Objectifs de Développement Durable dans les plans stratégiques sectoriels et Leur mise en cohérence avec les priorités nationales, constituent la clé du processus d'appropriation nationale des ODD.

La Consultation nationale a relevé les défis en termes de :

- alignement de l'Agenda global avec les priorités nationales et de l'opérationnaliser au niveau local ;
- accélération du processus d'adoption des lois et de réglementations et d'adaptation de la législation, en vigueur, aux engagements relatifs aux Objectifs et cibles retenus.
- sensibilisation des citoyens pour éviter que la population ne perçoive le processus comme étant trop abstrait par rapport à ses préoccupations réelles.

#### **4. Lignes forces de la mise en œuvre des ODD :**

Les débats de la Consultation nationale ont abouti à des propositions d'action, en vue de garantir une plus grande adhésion sociale aux ODD et d'améliorer la démarche de suivi de leur mise en œuvre.

##### ***Première ligne d'action : l'élargissement du processus d'appropriation des ODD***

Lors de la mise en œuvre des ODD, le Maroc s'assurera que tous les intervenants nationaux participent à l'identification des priorités nationales. Il ne fait aucun doute que l'intégration est une partie essentielle du programme des ODD après 2015. Des efforts significatifs doivent être déployés pour s'assurer que tous les intervenants (citoyens, société civile, les différents paliers du Gouvernement et le secteur privé) soient consultés régulièrement sur la mise en œuvre des ODD.

Il s'agit notamment d'accroître l'adhésion des divers ministères et institutions publiques et des différents niveaux du Gouvernement à l'Agenda 2030, pour faciliter la mise en œuvre des ODD.

Il s'agit aussi d'impliquer les Collectivités territoriales dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des réalisations en matière des ODD, à travers la précision des compétences des différents niveaux d'intervention et la territorialisation des politiques publiques. La valorisation du rôle des élus locaux et des acteurs économiques et sociaux locaux, dans cette mise en œuvre, appellera la définition de mécanismes de soutien à la fonction de coordination territoriale, à l'appui à la politique de contractualisation et à l'élaboration d'un cadre légal approprié de déconcentration administrative.

La société civile a été très active dans la participation aux consultations, en organisant des débats et en développant des partenariats. La Consultation nationale a été l'occasion d'inciter les organisations non gouvernementales à s'engager sur la dynamique. La société civile a proposé des idées concrètes sur son rôle dans la mise en œuvre des ODD. De nouveaux efforts seront déployés pour créer un environnement favorable pour que les organisations de la société civile puissent régulièrement formuler des recommandations sur le programme des ODD, effectuer des travaux de recherche et se livrer à des revendications liées aux ODD.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des personnels des administrations publiques et des collectivités territoriales sur divers aspects de l'Agenda de développement post 2015, contribueront, sans doute, à une meilleure appropriation des ODD.

### ***Deuxième ligne d'action : la mise en cohérence des Objectifs de Développement avec les priorités nationales***

Le Maroc a inscrit la mise en œuvre des ODD dans le cadre référentiel économique et sociétal consacré par la nouvelle Constitution du Maroc, le nouveau cadre de la régionalisation avancée, et des réformes sociétales et institutionnelles mises en œuvre depuis les années 2000, ouvrant la voie à une nouvelle génération d'avancées démocratiques et de participation des citoyens, notamment les femmes et les jeunes, à la gestion démocratique des politiques publiques

Le Maroc saisit l'opportunité du nouvel horizon de l'Agenda international de développement durable pour la quinzaine d'années pour ajuster son modèle de développement, dans la double perspective de la durabilité de la croissance économique et de la cohésion sociale

L'opportunité de l'Agenda 2030 sera exploitée pour aller vers un modèle de développement générant une transformation économique et sociale profonde : un nouveau modèle de consommation et de production durable basé sur l'innovation, la technologie et le potentiel des entreprises pour créer plus de valeur et favorisant un mode de croissance durable et sans exclusion ; un modèle davantage inclusif, plus soucieux de l'égalité et du respect de la dignité humaine dans la multiplicité et la diversité de ses dimensions (niveau de vie, qualité de vie,...), fondé sur l'efficacité (institutionnelle publique et privée) et une logique de ciblage, qui ne peut s'accommoder que d'une logique de proximité.

Les politiques publiques s'attacheront à être plus soutenables, plus inclusives et plus respectueuses de la dignité humaine dans un monde pacifié plus équitable, plus sûr et sans pauvreté. Elles prendront en considération l'indivisibilité des droits et l'extrême importance d'une vision intégrée et cohérente, pour optimiser les financements et maximiser l'impact des politiques publiques, des programmes et des projets établis en réponse aux besoins différenciés des populations cibles.

Dans cette perspective, le Maroc s'engage à valoriser les résultats du processus de consultations nationales consacrées à l'examen des stratégies et des programmes sectoriels en cours de mise en œuvre, pour en faire ressortir les interconnexions et les domaines de synergie et, surtout, les contraintes et les faiblesses, qui entravent ou limitent leur convergence et leur complémentarité.

Les stratégies et programmes sectoriels menés par le Royaume du Maroc depuis le début des années 2000, seront analysés surtout en termes d'actions, d'objectifs et de résultats attendus, des populations et territoires cibles ; l'objectif étant de veiller à l'alignement stratégique des ODD sur ces stratégies et programmes, tout en tenant compte des priorités nationales et de l'exploitation optimale des domaines de synergie et d'interdépendance entre eux.

### ***Troisième ligne d'action : la maîtrise de la coordination des politiques publiques***

Pour mettre en œuvre les ODD, de manière efficace, et se conformer à l'Agenda 2030, il faut consolider les dimensions sectorielles de la politique de développement par une approche intégrée et convergente des agendas des différents départements ministériels. Cela passe par trois approches, qui supposent une appropriation des ODD à tous les niveaux: une approche territoriale et multidimensionnelle ; une approche multi acteurs ; une approche processus.

Les ODD entraînent non seulement un véritable changement de paradigme, mais aussi un vrai changement d'échelle, à travers notamment l'aspect multidimensionnel et les partenariats multi acteurs ; d'où la nécessité:

- De consolider les choix de développement que le Maroc a retenus sur la longue durée par une stratégie globale, en vue d'améliorer la cohérence, la convergence et l'efficacité de l'action publique ;
- Renforcer les mécanismes de coordination entre les différentes administrations et consolider les modalités de coordination existantes entre des départements appartenant à des domaines de proximité (éducation, santé notamment) ;
- Capitaliser sur les acquis des démarches et des outils de prospective, de planification et de prévision développés par le HCP dans sa longue et riche expérience ;
- Prendre appui sur les exemples réussis de coordination des politiques publiques (Climat des affaires, Charte de l'environnement, Education pour tous, etc...) ;
- Activer les textes réglementaires et lois, qui définissent et précisent des modalités de coordination des politiques publiques (chartes, lois...).

La définition d'un cadre de référence global, qui cadre les enjeux du développement, les orientations, les grandes priorités nationales et les principaux axes stratégiques à long terme s'impose, afin de guider l'ensemble des stratégies et des programmes sectoriels et veiller à leur mise en cohérence avec les priorités des ODD retenus.

#### ***Quatrième ligne d'action : le système d'information statistique***

Les indicateurs sont d'une importance cruciale pour la mise en œuvre et le suivi des ODD. Ils étaient au centre des discussions pendant les négociations sur les ODD. Pour le suivi-évaluation des 17 ODD, les Nations Unies ont proposé 229 indicateurs classés en trois niveaux. Ces indicateurs globaux ne seront qu'un cadre de référence pour les Etats, qui sont appelés à mettre en place leurs propres cadres nationaux de statistiques, en fonction de leurs réalités et capacités nationales, pour le suivi des ODD au niveau national.

Les statistiques officielles constitueront la source essentielle pour renseigner les indicateurs ODD. L'usage des autres sources de données statistiques requiert leur conformité avec les principes fondamentaux de la statistique des Nations Unies. L'élaboration des métadonnées est nécessaire pour garantir la clarté des indicateurs et assurer la comparabilité internationale pour les indicateurs, qui s'avèrent très généralement utilisés. Le HCP continuera de produire les indicateurs spécifiques liés à ses propres besoins.

Le HCP s'est attelé à mettre en place des indicateurs pour faciliter la mise en œuvre des 17 Objectifs et 169 cibles. Le système statistique national est en mesure de suivre et donner des indicateurs avec un niveau élevé de pertinence.

Le Maroc possède un système statistique en mesure d'évaluer les progrès réalisés dans le programme des ODD après 2015. Le HCP a adhéré depuis 2005 à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI. Il a développé un vaste réseau d'échange et de coopération scientifiques et techniques avec des institutions nationales et internationales chargées de la statistique, du développement humain et de la prospective. En plus des organismes onusiens (PNUD, UNFPA, UNICEF, CEA, etc...), le HCP entretient des partenariats actifs avec des institutions et des banques de développement notamment l'OCDE, la BAD, la Banque Mondiale, la Commission Européenne.

Le HCP est membre de plusieurs groupes de travail et de commissions spécialisées, dont la Commission statistique des Nations Unies, le projet de coopération MEDSTAT III, la Commission de statistiques de l'OCDE (chargée de la réflexion sur les mesures alternatives du développement humain et du progrès social), le Groupe de travail africain sur les comptes nationaux, etc ...

La plupart des indicateurs des ODD sont déjà disponibles ou peuvent être facilement calculés. Les données manquantes sont plus fréquentes pour les Objectifs liés à la gouvernance, et l'environnement.

A l'heure actuelle, le système statistique national peut produire, compte tenu de la classification établie à ce jour, par le Rapport d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable :

- 63,2% de l'ensemble des indicateurs de niveau I, c'est-à-dire les 98 indicateurs adossés à un concept clair, une définition existante et méthode disponible ;
- 40% des indicateurs de niveau II, c'est-à-dire les 50 indicateurs ayant des standards et des données inexistantes ou peu existantes;
- 30,8% des indicateurs de niveau III; c'est à dire les 81 indicateurs n'ayant pas de méthodologie, ni de standards ni de données.

La plupart des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis après 2015 sont actuellement disponibles ou peuvent être disponibles relativement facilement. Toutefois, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour calculer et rendre compte de certains indicateurs et recueillir des informations supplémentaires, en particulier dans les domaines où les données manquantes sont plus nombreuses. A cet effet, différents départements ministériels seront sollicités.

Il est possible d'améliorer la consultation entre les fournisseurs de données et les utilisateurs de données. Le HCP a déjà adopté un certain nombre de mesures à cet effet. Il y a encore place à une amélioration importante de la qualité des données de la part des autres ministères, qui fournissent les données.

L'adoption par le HCP de politiques et de procédures liées à la préparation et à la présentation de métadonnées, y compris l'établissement de rapports sur la qualité des sources de données, les erreurs et les révisions, contribueraient grandement à améliorer la qualité des données sur l'environnement, la gouvernance, et le partenariat mondial ; des domaines des ODD où il y a un manque de données.

Des efforts sont nécessaires pour préserver l'excellence du système de statistiques du Royaume du Maroc, qui doit obtenir les ressources financières et les effectifs nécessaires pour améliorer et continuer à fournir des données de bonne qualité pour prendre des décisions éclairées. Cela est particulièrement important, étant donné le rôle accru que le HCP jouera probablement dans la surveillance et la production de rapports sur le cadre des ODD après 2015.

Le HCP veillera à assurer:

- La faisabilité technique et la mesurabilité des cibles et indicateurs : les cibles et les indicateurs devraient pouvoir être évalués annuellement et de façon précise. Différents départements ministériels, dont les systèmes d'information et les possibilités de collecte des informations diffèrent, seront ainsi sollicités. Il est important de limiter le nombre d'indicateurs et de veiller à leur précision et complémentarité. Les cibles et les indicateurs devraient être suffisamment simples pour être compréhensibles et utilisables par les médias et les citoyens.
- La comparabilité internationale: même s'il s'agit de définir un objectif national et proprement marocain, la question des comparaisons internationales et du débat (notamment avec les instances multilatérales ou bilatérales) que cet objectif pourrait nourrir devrait être gardée à l'esprit et prise en compte dans l'arbitrage entre indicateurs ;

- La cohérence logique : indicateurs, cibles et objectifs devraient constituer un tout cohérent et permettre d'envisager une action sur des domaines complémentaires et susceptibles d'interagir de façon synergétique ;
- L'implication des différents partenaires : même si la mesure des évolutions en matière d'indicateurs incombera essentiellement à la partie gouvernementale, la réalisation d'éventuels progrès nécessitera l'adhésion et la participation des différentes parties prenantes (notamment la société civile et les citoyens, en général).

### ***Cinquième ligne d'action : le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD***

Depuis quelques années, les politiques publiques gagnent en visibilité. Elles s'expriment aujourd'hui dans des stratégies sectorielles. Or, force est de constater que le défaut de suivi systématique des politiques publiques ne plaide pas toujours en faveur de la crédibilité de ces dernières.

L'un des apports du suivi-évaluation des politiques publiques pourrait précisément consister à prévenir ou corriger les effets des contraintes financières ou institutionnelles insuffisamment appréhendées; d'où l'ardente obligation de :

- Renforcer le dispositif opérationnel de suivi-évaluation mis en place dans la phase des OMD. Ce dispositif, qui réunit les représentants des départements ministériels et de la société civile, doit être adapté dans sa composition et son articulation aux instances de la décision publique pour lui permettre de veiller à la mise en œuvre des ODD, dans un cadre de cohérence et de convergence des politiques publiques ;
- Maîtriser les risques liés au déficit de coordination des instances, qui s'intéressent à l'évaluation des politiques publiques (Cour des Comptes ; Conseil Economique, Social et Environnemental ; ONDH; HCP ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance etc...) en instaurant une institutionnalisation claire et visible de la fonction évaluative ;
- Prendre appui sur les recommandations relatives à l'institutionnalisation de la fonction évaluative au Maroc, pour identifier les scénarii les plus pertinents pour l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques et établir un plan de mise en œuvre et d'accompagnement ;
- Disposer d'un outil technique de modélisation pour étudier la cohérence des politiques publiques et les itinéraires stratégiques de leur évolution à l'horizon 2030, en approchant les interactions entre les différents ODD et leurs effets sur l'économie marocaine ? dans son ensemble

### ***Sixième ligne d'action : le financement***

La question du financement du développement a constitué un enjeu majeur des négociations, durant le processus ayant abouti à l'Agenda 2030 pour le Développement Durable.

Pour être menés à bien, les 17 Objectifs de Développement Durable doivent être dotés d'une solide assise financière. L'Aide internationale ne peut y contribuer que faiblement.

L'Aide Publique au Développement (APD) déboursée reste insuffisante pour répondre aux objectifs multiples et ambitieux des ODD. Néanmoins, l'APD garde sa pertinence en tant que moyen de financement du développement.

Les ressources nationales publiques et privées sont appelées à participer davantage à la réalisation de ces Objectifs, notamment par une plus grande souplesse et efficacité dans l'affectation des moyens et par le développement du rôle joué par les financements innovants.

Il faut aussi rompre avec le paradigme basé presque exclusivement sur les sources publiques de financement du développement et s'ouvrir aux autres sources, surtout au secteur privé.

La recherche de financements innovants, dans le cadre de partenariats, jouera un rôle clé dans la mobilisation des ressources financières : le partenariat avec la société civile et le partenariat public-privé, entre autres. A cet effet, le Maroc mettra à profit sa féconde expérience dans l'activation du partenariat public privé, que ce soit à travers la politique de l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH) ou de la dynamique, dont font preuve des Fondations publiques et privées dans la mobilisation de ressources nationales et étrangères affectées au développement humain durable. Cet effort de partenariat devra être accompagné par le renforcement des capacités de tous les intervenants et par une reddition des comptes et une forte responsabilisation des acteurs du développement.

Des modes de financement basés sur une approche de gestion axée sur les résultats devront être promus: fixation d'objectifs en matière de réduction des inégalités et de développement durable, dans le cadre d'une démarche intégrée (Etat , secteur privé, société civile, bailleurs de Fonds, institutions bilatérales et multilatérales...).

## **5. Prochaines étapes :**

Suite à la tenue cette année de la Consultation nationale sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 précité, un travail d'affinement et un processus d'échange et de concertation seront entamés avec l'organisation de rencontres avec les parties prenantes du processus. Des modifications seront apportées à la formulation des objectifs et cibles proposées pour les adapter au contexte marocain, tout en respectant le sens global et la structure générale de la proposition.

Le processus des ODD s'étale sur une longue période. Une évaluation des actions à entreprendre sera effectuée dans les deux années à venir, puis sera suivie de rapports périodiques sur la réalisation des 17 Objectifs mondiaux de Développement Durable au Maroc.